



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE  
TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE BONJOUR**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil pour le territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonjour de la MRC de Matane tenue le 28 novembre 2012 à 19 h 45 en la salle du Conseil au sous-sol de l'Édifice de La Matanie située au 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

- M<sup>mes</sup> Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité  
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins  
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
Claude Canuel, maire de Matane  
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule  
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables  
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

- M. Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet, et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, sont aussi présentes.

---

**Ouverture de la séance extraordinaire**

La séance est ouverte à 19 h 45.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Constatation de l'avis de convocation;
- 3- Adoption du budget 2013;
- 4- Période de questions;
- 5- Fermeture de la séance.

---

**RÉSOLUTION 711-11-12**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil présents forment le quorum, constatent l'avis de convocation reçu en date du 13 novembre 2012 et prennent connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## RÉSOLUTION 712-11-12

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU TNO RIVIÈRE-BONJOUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane doit procéder à l'adoption des prévisions budgétaires du territoire non organisé Rivière-Bonjour de la MRC de Matane pour l'exercice financier 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l'ordre de cent vingt et un mille huit cent soixante-dix-neuf dollars (121 879 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation imposable du territoire non organisé est de 7 675 200 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre, appuyé par monsieur Yvon Tremblay, et résolu à l'unanimité :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une taxe foncière générale d'un dollar (1,1229 \$) par cent dollars (100 \$) d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur est imposée et sera prélevée sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées s'il y en a, ainsi que les roulottes en vertu de la *Loi sur les biens fonds imposables aux immeubles*;
- c) Le produit des taxes foncières est appliqué au paiement des dépenses du territoire non organisé Rivière-Bonjour de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

#### **REVENUS**

♦ Taxe foncière générale (1,1229 \$/100 \$ évaluation)	86 185 \$
♦ Remboursement de la TVQ	4 600 \$
♦ Péréquation	4 900 \$
♦ Compensation gouvernementale	245 \$
♦ Compensation gouvernementale des terres publiques	<u>25 949 \$</u>

**TOTAL DES REVENUS** **121 879 \$**

#### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

♦ Administration général	12 074 \$
♦ Évaluation	11 280 \$
♦ Sécurité publique	23 342 \$
♦ Sûreté du Québec	7 161 \$
♦ Transport	14 820 \$
♦ Hygiène du milieu	7 036 \$
♦ Aménagement, urbanisme et développement	<u>46 166 \$</u>

**TOTAL DES DÉPENSES** **121 879 \$**

- d) Les taxes sont payées dans un délai de trente (30) jours après la transmission du compte;
- e) Les taxes portent intérêt à un taux de 12 % l'an à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte de taxes pour l'exercice financier 2013;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

- f) La directrice générale et secrétaire-trésorière est, par les présentes, autorisée à préparer immédiatement le rôle de perception de l'année 2013 et à y inscrire toutes les taxes dues et exigibles en vertu des règlements municipaux et est autorisée à percevoir toutes ces taxes de la manière prévue par la Loi;
- g) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

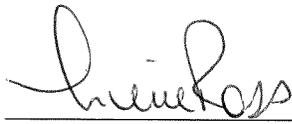
---

**RÉSOLUTION 713-11-12**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Thibodeau  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Thibodeau, préfet